

# *DICRIM de Saint-Cyr-en-Val*

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



## Sommaire

<i>Qu'est-ce qu'un DICRIM ?</i>	<i>p 3</i>
<i>Pourquoi un tel document ?</i>	<i>p 3</i>
<i>Qu'est-ce que le risque majeur ?</i>	<i>p 5</i>
<i>Quels sont les risques sur la commune ?</i>	<i>p 6</i>
<i>Dicrim = obligation réglementaire</i>	<i>p 7</i>
<i>Les outils de signalisation</i>	<i>p 8</i>
<i>Consignes générales</i>	<i>p 9</i>
<i>Le risque intempéries</i>	<i>p 11</i>
<i>Le risque inondation</i>	<i>p 14</i>
<i>Le risque mouvement de terrain</i>	<i>p16</i>
<i>Le risque Transport de Matières Dangereuses</i>	<i>p 18</i>
<i>Le risque Industriel</i>	<i>p 21</i>
<i>Où se renseigner</i>	<i>p 24</i>
<i>Textes de référence</i>	<i>p 25</i>
<i>Glossaire</i>	<i>p 26</i>

## Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

- ?? Le DICRIM est un document d'information des populations sur les risques qu'elles encourent sur le territoire de la commune.
- ?? Chaque mairie soumise à un ou plusieurs risques a le devoir de le réaliser et de le communiquer à ses administrés.
- ?? Ce document n'a qu'une valeur informative, il ne peut en aucun cas être opposable aux tiers.

## Pourquoi un tel document ?

Le territoire sur lequel nous vivons peut être soumis à des risques naturels (tempêtes, inondations, effondrements) mais aussi des risques humains (industriels, accidents impliquant des convois de matières toxiques).

Ces risques doivent être connus de tous afin d'en minimiser les conséquences.

Le présent document a pour objet la sensibilisation des personnes aux risques et la communication des consignes d'urgence qui peuvent minimiser les conséquences de ces crises.

## ***PARTIE 1***

### ***Le Citoyen face au Risque Majeur***

## Qu'est-ce que le risque majeur ?

### Le Risque Majeur...



... dans le langage courant, il est fréquemment nommé : **«catastrophe»**.

Il résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux nommé «aléa» sur une zone présentant des enjeux humains, économiques, écologiques. Ces aléas peuvent être :

- \* **naturels** (inondation, volcanisme, séisme, etc.) qui ne peuvent réellement être maîtrisés ;
- \* **technologiques** (nucléaire, produit toxique, pollution importante, etc.) pouvant résulter d'une erreur humaine ou d'une défaillance technique que l'on peut chercher à diminuer grâce aux progrès de la science.

Il se caractérise par :

#### 1 La gravité de la situation...

très lourde à supporter par les populations ou les Etats. Nous avons tous en mémoire des images de désolation, de destruction, de traumatisme des populations, etc. Ces phénomènes sont parfois proches de nous (pollution marine par des hydrocarbures, inondation dans plusieurs régions de la France, tempête de 1999, etc.).

#### 2 Une fréquence faible...

si faible qu'on est souvent tenté de l'oublier, de ne pas s'y préparer. Parfois plusieurs générations se succèdent sur les mêmes lieux sans que cet aléa ne se reproduise, jusqu'au jour où...

Dans ce cas, l'avenir se lit dans le passé. Si un phénomène s'est produit, **il se reproduira forcément**. Là où la rivière a débordé, la terre a tremblé, la neige a glissé, etc. on sait que les mêmes phénomènes se reproduiront. Il ne s'agit **pas de fatalisme**. La terre est vivante, en mouvement, et la société doit prendre en compte ces **contraintes**. Les dernières catastrophes en date, que ce soit en France ou à l'étranger montrent que, si les personnes ne sont pas préparées et si les structures sont mal adaptées, les conséquences sont plus importantes et le traumatisme plus accentué.

**...n'est pas une fatalité.**

## Quels sont les risques sur la commune ...

Les risques existants sur la commune sont :

- ?? Le risque inondation par débordement de la Loire ;
  - L'inondation concerne une centaine d'habitations dans le val. Elle pourra entraîner des dysfonctionnements des réseaux d'évacuation des eaux usées, des problèmes d'alimentation en eau potable, en électricité. La station d'épuration située en zone inondable pourrait être touchée.
  
- ?? Le risque mouvement de terrain par l'apparition de cavités karstiques ;
  - Il peut se manifester sous forme d'effondrement soudain au milieu d'un champ (fontis) Les cartes et paragraphes qui suivent expliquent ce phénomène.
  
- ?? Le risque TMD (présence de desserte de zones industrielles) ;
  - Les problèmes qui peuvent se poser concernent des émanations de gaz toxiques, un incendie pouvant se propager au-delà du simple véhicule. Enfin, des fuites de produits dangereux pourraient contaminer la nappe phréatique ou les ruisseaux coulant autour de la commune.
  
- ?? Le risque Industriel de par la présence de l'usine Primagaz.
  - Le Risque industriel est le risque le plus important sur la commune, la sphère de gaz présente en effet le risque d'explosion avec inflammation et onde de choc.

... Quelles peuvent en être les conséquences ?

**DICRIM = obligation réglementaire**

*La Loi du 22 juillet 1987*

*«Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles».*

**Qu'apporte l'information préventive ?**

*Deux Objectifs*

**1 Connaître le phénomène pour y réfléchir et s'en prémunir**

Les études financées par l'Etat permettent d'améliorer la **connaissance**, la **localisation** et les **conséquences** du risque.

**2 Connaître le phénomène pour s'y préparer**

L'information préventive utilise différents supports destinés à toucher un très large public.

**AVANT ?**

Quels sont les moyens mis en œuvre par l'Etat pour protéger les individus ?  
Quels sont les moyens mis en œuvre par la commune pour protéger ses habitants ?  
**Comment et où s'informer ?**

**PENDANT ?**

Présentation du signal d'Alerte  
Description des consignes

**APRES ?**

Comment éliminer tout risque après la catastrophe ?  
Quelles sont les actions à entreprendre pour un retour à la vie normale ?

***La connaissance des risques et l'application des consignes doivent faire partie des connaissances élémentaires***

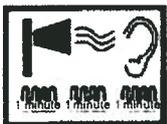
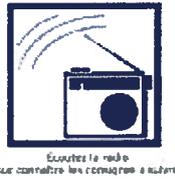
## Les outils de signalisation

***Une alerte annonce un danger immédiat***

Elle permet de prendre des mesures de protection. L'alerte est donnée selon trois types de sonneries :

- ?? la sirène du Signal National d'Alerte ;
- ?? la sirène communale ;
- ?? les sirènes mobiles montées sur des véhicules des sapeurs pompiers.

### ***Comment réagir au signal d'alerte ?***

1	<p><b>SIRENE</b></p>  <p>se mettre à l'abri écouter la radio</p>	<p><b>Vous entendez le signal d'alerte</b></p> <p>Trois séquences d'une minute</p> <p>Séparées par un silence</p> <p>Le son est modulé, il monte et descend</p>
2	 <p>Enfermez-vous dans un bâtiment</p>  <p>Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre</p>	<p><b>Mettez-vous à l'abri dans un local fermé</b></p> <p>Écoutez la radio pour les consignes</p> <p>Observez les consignes de sécurité</p> <p>Attendez la fin de l'alerte</p>
3	<p><b>SIRENE</b></p>  <p>30 secondes</p>	<p><b>Fin d'alerte</b></p> <p>Signal continu de 30 secondes</p> <p>Il n'y a plus de danger</p>

### ***Écoutez immédiatement la radio***

France-Inter	1852 GO ou 99.2 FM
France Bleue-Orléans	100.9 FM
Radio Arc-en-Ciel	96.2FM
Vibration	102 FM

## Consignes générales

Il existe des comportements à tenir en cas de crise, parfois spécifiques à chaque crise, mais **il existe un certain nombre de consignes minimum applicable en toute circonstance.**

 <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux.</p> <p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.</p>	 <p>Coupez l'électricité et le gaz.</p> <p>Couper l'électricité Couper le gaz.</p>	 <p>Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.</p> <p>Ecouter la radio pour connaître les consignes</p>	 <p>Ne téléphonez pas: libérez les lignes pour les secours.</p> <p>Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) Libérez les lignes pour les secours.</p>
--	---	--	--

***PARTIE 2***

***LES RISQUES MAJEURS SUR LA  
COMMUNE***

## Le risque «Intempéries»

### *Le risque tempête*

Les risques majeurs d'intempéries sont essentiellement ceux qui résultent des tempêtes.

#### **Des vents violents**

Conséquences directes de l'inégalité des pressions, ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre les zones anticycloniques et dépressionnaires. Ils sont aussi fonction de la surface du sol. **Une tempête correspond à des vents moyens supérieurs à 89 km/h. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12.**

#### **Des précipitations importantes**

Les pluies accompagnant les perturbations peuvent provoquer des dégâts importants : inondations, glissements de terrain, coulées de boue...

#### **Le risque tempête à Saint-Cyr-en-Val**

Il concerne l'ensemble du territoire communal. En effet, l'éloignement du couloir ligérien ne diminue en rien la force des vents. Il n'existe pas de zones réellement abritées sur le territoire communal. Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles parfois étroites, d'infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers...), et des réseaux aériens (électricité et téléphone).

### *L'Intempérie hivernale exceptionnelle*

Le département du Loiret est situé dans une zone où l'hiver est en général peu rigoureux, les chutes de neige peuvent atteindre 2 à 3 cm, avec des hauteurs cumulées inférieures à 20 cm.

#### **1 Le risque réside alors dans l'inaccessibilité aux zones sensibles.**

*Etablissements de santé - Etablissements industriels à risque - Etablissements scolaires*

#### **2 La priorité est donc de dégager les accès.**

### **Dégager les accès vers l'A 71 et la RN 20**

pour permettre les connexions avec Orléans, et le CHRO de la Source.

**Que peut faire la population pour limiter les effets des tempêtes ?**

<b>AVANT</b>				
<b>Prévoir</b>			<b>S'informer</b>	
Mettre à l'abri Les animaux ; Le matériel ; Les objets pouvant être emportés.	Gagner un abri en dur  Fermer portes et fenêtres et volets.	Annuler toutes les sorties (plus particulièrement en rivière).	Arrêter les chantiers  Rassembler le personnel  Mettre les grues en girouettes.	Connaître et diffuser les consignes de sauvegarde.

Renseignez-vous sur la météo      Téléphone : 08 92 68 02 45 (prévisions à 5 jours)  
Internet : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

<b>PENDANT</b>		
<b>S'informer</b>	<b>Maîtriser</b>	<b>En cas de déplacement</b>
Du niveau d'alerte  Des messages météo  Des consignes des autorités.	Eviter les déplacements répétés  Eviter les appels inutiles aux services de l'état et aux mairies.	Eviter de marcher sur les trottoirs (chutes de tuiles, cheminées, antennes)  Eviter de circuler dans les zones boisées  Rouler à faible allure.

<b>APRES</b>	
<b>Evaluer les dangers</b>	<b>Agir</b>
Fils électriques, fils téléphoniques  Objets prêts à tomber (cheminée, tôles, planche, arbre, antenne...)  Saisir le maire pour une déclaration de catastrophe naturelle.	Réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment)  Couper les branches et arbres menaçant de s'abattre (sans prendre de risque)  Respecter les priorités imposées aux services chargés de remettre en état (Equipement, Mairies, etc.).

**Que peut faire la population pour limiter les effets des intempéries hivernales ?**

<b>AVANT</b>				
<b>Prévoir</b>			<b>S'informer</b>	
Protéger ses installations du gel (vidanger les canalisations, protéger les compteurs d'eau...)	Eviter les sorties non indispensables	Couvertures, vêtements chauds, provisions  en cas de déplacement indispensable.	Des messages météorologiques.	Des consignes de sauvegarde.

Renseignez-vous sur les conditions de circulation :

CRIR (Centre Régional d'Information et de coordination Routière) : 0826 022 022

Bison futé : [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)

<b>PENDANT</b>		
<b>S'informer</b>	<b>Maîtriser</b>	<b>En cas de déplacement</b>
Du niveau d'alerte  Des messages météo  Des consignes des autorités.	Eviter les déplacements inutiles  Maintenir une ventilation efficace  de son domicile afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone, en cas de dysfonctionnement des appareils de chauffage.	Prévoir des équipements spéciaux avant de s'engager sur un itinéraire enneigé  Se renseigner sur l'état des routes  Ne pas s'aventurer seul, loin de son véhicule, dans les intempéries.

<b>APRES</b>	
<b>Evaluer les éventuels dégâts</b>	<b>Evaluer les dangers</b>
Signaler les dégâts à son assureur et en mairie.	Fils électriques  Fils téléphoniques  Canalisations endommagées par le froid.

## Le Risque « Inondation »

### L'inondation sur la commune

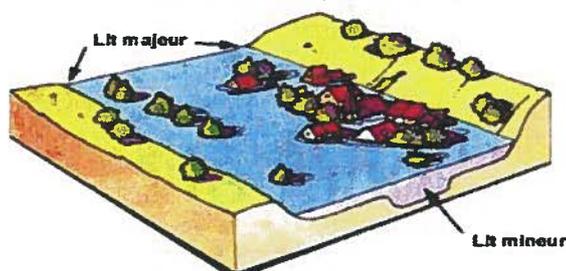
Lors de crues importantes en Loire, l'inondation peut survenir soit par rupture de digue en amont, (ou fonctionnement du déversoir de Jargeau) et donc inondation du val d'Orléans, soit par « remous aval » dans le Loiret (remontée de la Loire dans le Loiret). **Le résultat étant l'inondation des zones basses de la commune** (voir carte de l'atlas des zones inondables de la Loire).

Deux installations seraient principalement touchées :

- ?? la Société Caamhro stockant des polluants ;
- ?? la station d'épuration.

**Sur la commune, le risque concerne une centaine d'habitations et une installation risquant d'entainer des pollutions**

1. Par débordement direct d'une rivière qui touche des vallées entières



2. Par accumulation d'eau ruisselée 3. Par remontée dans les réseaux d'assainissement dans des points bas localisés



### D'où provient la crue ?

Les **crues océaniques** sont les plus fréquentes. Elles sont provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan apportant des quantités d'eau abondantes sur le Limousin, l'Auvergne et le Bassin Parisien. Les débits de ces crues sont toujours inférieurs à ce que les levées peuvent contenir.

Les **crues cévenoles** sont les plus brutales. Elles résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne, qui surviennent en automne ou plus rarement au printemps, sur les Cévennes et les hauts bassins de la Loire et de l'Allier. Si elles ne sont pas soutenues par des apports océaniques en aval elles s'atténuent rapidement et ne provoquent pas de dégâts en Loire Moyenne.

Les **crues mixtes** : la conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique peut se traduire par une montée des eaux généralisée sur l'ensemble du bassin. Ce sont les crues les plus redoutables pour la Loire Moyenne.

**La production simultanée de ces deux phénomènes est rare, mais c'est à ce type de crue mixte qu'appartiennent les trois grandes crues de 1846, 1856 et 1866 ; leur débit au confluent de la Loire et de l'Allier a atteint un débit maximum estimé à 7 600 m<sup>3</sup>/s (module annuel<sup>1</sup> = 360 m<sup>3</sup>/s). Ces crues ont submergé la quasi-totalité des vals et provoqué de nombreuses brèches dans les levées.**

<sup>1</sup> Module annuel : valeur de débit la plus représentative sur l'année.

**Que peut faire la population pour limiter les conséquences du risque inondation ?**

	<b>AVANT</b> <b>PRENDRE CONSCIENCE QUE L'ON EST EN ZONE INONDABLE</b>		
	<p>S'informer de la situation de son habitation au regard du risque d'inondation.</p>	<p>Prévoir les moyens d'évacuation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les itinéraires</li> <li>- Connaître les points de rassemblement</li> <li>- Connaître le lieu d'hébergement.</li> </ul>

<b>PENDANT</b> <b>L'ANNONCE DE LA MONTEE DES EAUX</b>								
 <p><small>Ne laissez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.</small></p>	 <p><small>Coupez l'électricité et le gaz.</small></p>		 <p><small>Fermez la porte, les aérations.</small></p>	 <p><small>Montez à pied dans les étages.</small></p>	 <p><small>Écoutez le radio pour connaître les consignes à suivre.</small></p>	 <p><small>Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.</small></p>		
<p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.</p>	<p>Couper l'électricité Couper le gaz Penser à l'amarrage (cuves...) Garer les véhicules.</p>	<p>Protéger, déplacer, mettre hors d'eau les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec (archives, papiers importants, etc....).</p>	<p>Fermer portes, fenêtres, aérations soupiraux Ne pas prendre l'ascenseur.</p>	<p>Monter dans les étages avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau potable</li> <li>- Vivres</li> <li>- Papiers d'identité</li> <li>- Radio à piles, torche</li> <li>- Vêtements chauds</li> <li>- Médicaments.</li> </ul>	<p>Écouter la radio pour connaître les consignes</p> <p>France Bleue-Orléans FM 100.9 RCF-Saint-Aignan FM 91.2 Radio Arc-en-Ciel FM 96.2 Vibration FM 102 France-Inter FM 99.2</p>	<p>Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) Libérez les lignes pour les secours.</p>	<p>Etre prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.</p>	<p>Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.</p>

<b>APRES</b> <b>LE RETOUR A UNE VIE SAINE</b>			
Aérer les pièces.	Désinfecter à l'eau de Javel.	Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.	Chauffer dès que possible.

## Le Risque « Mouvement de Terrain »

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (occasionnée par l'homme). Ils sont fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et sont dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

### *Deux formes de mouvement de terrain*

#### *1. Les mouvements lents et continus*

Dans ce cas, la déformation est progressive et on distingue :

##### **Les affaissements**

Evolution de cavités souterraines dont l'effondrement est amorti par le comportement souple des terrains superficiels. Ces cavités peuvent être des vides naturels par dissolution de roches solubles (calcaires, gypse...), des ouvrages souterrains exécutés sans précaution, des carrières souterraines (calcaire, craie, mines de sel, de charbon...).

##### **Les tassements**

Diminution de volume de certains sols (vases, tourbes, argiles...), sous l'effet des charges appliquées et de l'abaissement du niveau des nappes aquifères par surexploitation.

##### **Les phénomènes de gonflement - retrait**

Ils sont liés aux changements d'humidité des sols très argileux, qui sont capables de fixer l'eau disponible, mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse ; ce phénomène, accentué par la présence d'arbres à proximité, peut provoquer des dégâts importants sur les constructions.

#### *2. Les mouvements rapides et discontinus*

##### **Les effondrements**

Déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes, naturelles ou artificielles (mines ou carrières), avec ouverture d'excavations grossièrement cylindriques (fontis).

### *Les conséquences pour la commune*

Sur la commune de Saint-Cyr-en-Val sont répertoriés un certain nombre de fontis (effondrement du toit d'une cavité ou d'une galerie souterraine, naturelle ou non). La survenance de ce type de risque est donc brutale et sans signe avant-coureur.

Ces zones dans lesquelles le risque peut survenir sont connues et surveillées (voir carte suivante)

**Que peut faire la population pour limiter les conséquences du risque mouvement de terrain ?**

	<b>AVANT</b> <b>PRENDRE CONSCIENCE QUE L'ON EST EN ZONE POTENTIELLEMENT INSTABLE</b>		
	<p>S'informer de la situation de son habitation au regard du risque mouvement de terrain.</p>	<p>Prévoir les moyens d'évacuation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les itinéraires</li> <li>- Connaître les points de rassemblement</li> <li>- Connaître le lieu d'hébergement</li> </ul>

<b>PENDANT</b> <b>L'ANNONCE DU MOUVEMENT DE TERRAIN</b>						
 <p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.</p>	 <p>Couper l'électricité Couper le gaz.</p>	<p>Si le temps vous le permet, emporter le strict nécessaire (vêtements, affaires de rechanges, papiers importants...).</p>	 <p>Fuir latéralement.</p>	 <p>Gagner au plus vite un point en hauteur à l'abri du risque.</p>	<p>Ne pas revenir sur ses pas Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p>	 <p>Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) Libérez les lignes pour les secours.</p>

<b>APRES</b> <b>LE RETOUR A UNE VIE NORMALE</b>			
<p>Evaluer les dégâts et les dangers.</p>	<p>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p>	<p>Ne rétablir le courant électrique que si l'installation n'a subi aucun dégât.</p>	<p>Se mettre à disposition des secours.</p>

## Le Risque « Transport de Matières Dangereuses »

Le risque «**Transport de Matières Dangereuses**» (TMD) est consécutif à un incident ou accident se produisant lors du transport de matières dangereuses, par **voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation.**

Une Matière Dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Ce risque peut avoir deux sortes de conséquences sur les populations et/ou l'environnement :

### 1 Conséquences directes

Nature	Description	Conséquences
Explosion	Choc avec des étincelles, mélange de produits.	Peut causer des traumatismes provoqués par l'effet de souffle ou l'onde de choc.  «Effet domino» possible (stockage de produits, etc.).
Incendie	Inflammation d'un produit au contact d'un autre produit, d'une flamme, d'un point chaud.	Risques de brûlures, d'asphyxie.  «Effet domino» possible, par l'embrassement d'objets ou de bâtiments à proximité.
Emanations	Dispersion dans l'air de produits dangereux.	Intoxication, irritation par inhalation ou asphyxie.

### 2 Conséquences indirectes

Nature	Description	Conséquences
Fuites	Fuite, épandage de produits toxiques.	Pollution des sols, des nappes, de l'eau pouvant avoir de lourdes répercussions sur l'environnement et les activités de la commune.

**Les conséquences peuvent se cumuler, ce qui aggrave la situation.**

Le risque TMD peut survenir en tout point de la *commune* (ex : lors du ravitaillement d'une station service en centre ville), **mais certains itinéraires sont plus exposés.**

La zone à risque est composée par une bande de 50 m de large située de part et d'autre des axes les plus importants (en rouge sur la carte « TMD-RI »).

- \* la Départementale contournant la commune et allant à la zone industrielle ;
- \* la Nationale 20 et l'autoroute A 71.

**Comment reconnaître le produit pour connaître les conséquences ?**

Incendie					Explosion	
 Liquide ou gaz inflammable	 Solides inflammables	 Inflammation spontanée	 Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau	 Matière ou gaz comburant	 Danger d'explosion	 Gaz comprimé, liquéfié ou dissous sous pression
Liquide ou gaz inflammable	Solides inflammables	Inflammation spontanée	Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Matière ou gaz comburant	Danger d'explosion	Gaz comprimé, liquéfié ou dissous sous pression
<i>Carburants</i>	<i>Soufre</i>		<i>Phosphore</i>	<i>Chlorate de soude</i>	<i>Feux d'artifices</i> <i>Munitions</i>	<i>Oxygène</i> <i>Azote</i>

Autres				
 Dangereux à l'usage interne	 Matière ou gaz toxique	 Matière ou gaz corrosif	 Matière infectieuse	 Matière ou objets dangereux divers
Radioactivité	Matière ou gaz toxique	Matière ou gaz corrosif	Matière infectieuse	Matière ou objets dangereux divers
<i>Uranium</i> <i>Plutonium</i>	<i>Chlore</i> <i>Pyralène</i>	<i>Acide chlorhydrique</i>	<i>Virus</i>	

**Que peut faire la population pour limiter le risque TMD ?**

	AVANT		
	<p>Connaître les gestes Connaître les risques Connaître la signification des panneaux.</p>	<p>Prévoir les moyens d'évacuation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les itinéraires</li> <li>- Connaître les points de rassemblement</li> <li>- Connaître le lieu d'hébergement.</li> </ul>

**PENDANT**

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD				Si vous entendez la sirène				
	<p>Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lieu exact</li> <li>- le mode de transport</li> <li>- le nombre de victimes</li> <li>- le numéro de produit</li> <li>- le code de danger</li> <li>- la nature du sinistre.</li> </ul>	<p>S'éloigner du site</p> <p>Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie).</p>	<p>Si un nuage toxique se dirige vers vous :</p> <p>Fuir selon un axe perpendiculaire au vent</p> <p>Se mettre à l'abri dans un bâtiment</p> <p>Se laver en cas d'irritation</p> <p>Changer de vêtements si possible.</p>	 <p>Enfermez-vous dans un bâtiment</p>	 <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.</p>	 <p>Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.</p>	 <p>Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.</p>	<p>Donnez l'alerte</p> <p><b>18</b> POMPIERS</p> <p><b>17</b> POLICE</p> <p><b>15</b> SAMU</p> <p>Etre prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.</p>
				<p>Se confiner</p> <p>Fermer portes, fenêtres, aérations soupiriaux.</p>	<p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.</p>	<p>Écouter la radio pour connaître les consignes</p> <p>France Bleue-Orléans FM 100.9</p> <p>RCF-Saint-Aignan FM 91.2</p> <p>Radio Arc-en-Ciel FM 96.2</p> <p>Vibration FM 102</p> <p>France-Inter FM 99.2</p>	<p>Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) Libérez les lignes pour les secours.</p>	

**APRES**

Se laver en cas d'irritation - Changer de vêtements si possible - Si vous étiez dans un local fermé, aérer les pièces.

## Le Risque « Industriel »

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Il s'agit «**d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**» (ICPE), car leur activité peut être source de nuisances ou de risques pour l'environnement et le voisinage.

### *Le risque peut avoir deux conséquences*

#### 1 Conséquences directes

Nature	Description	Conséquences
Explosion	Choc avec des étincelles, mélange de produits.	Peut causer des traumatismes provoqués par l'effet de souffle ou l'onde de choc. «Effet domino» possible (stockage de produits, etc.).
Incendie	Inflammation d'un produit au contact d'un autre produit, d'une flamme, d'un point chaud.	Risques de brûlures, d'asphyxie. «Effet domino» possible, par l'embranchement d'objets ou de bâtiments à proximité.
Emanations	Dispersion dans l'air de produits dangereux	Intoxication, irritation par inhalation ou asphyxie

#### 2 Conséquences indirectes

Nature	Description	Conséquences
Fuites	Fuite, épandage de produits toxiques	Pollution des sols, des nappes, de l'eau pouvant avoir de lourdes répercussions sur l'environnement et les activités de la commune.

### *Dans la commune*

Le risque industriel est dû à la présence de l'entreprise «PRIMAGAZ» dans la zone industrielle, installation classée soumise à la directive «SEVESO». Il peut être aggravé par la présence à proximité de cette entreprise de la «Zone d'Activités de la Saussaye» et de la voie ferrée et gare SNCF (effet «domino»).

**Les risques encourus par les populations sont de type :  
«explosion et incendie».**

**Que peut faire la population pour limiter les conséquences du risque industriel ?**

<b>AVANT</b>									
		<p><b>Connaître le signal d'alerte</b>  <b>Connaître les méthodes de confinement</b>  <b>Garder les documents d'information qui ont été remis.</b></p>		<p><b>Prévoir les moyens d'évacuation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les itinéraires</li> <li>- Connaître les points de rassemblement</li> <li>- Connaître le lieu d'hébergement.</li> </ul>					
<b>PENDANT</b>									
 <p><small>N'allez pas chercher vos enfants à l'école; l'école s'occupe d'eux.</small></p>	<p>Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.</p>	<p>Si un nuage toxique vient vers vous  Fuir selon un axe perpendiculaire au vent.</p>	 <p><small>Enfermez-vous dans un bâtiment</small></p>	<p>Se Confiner  Fermer les portes, aérations  Couper les ventilations.</p>	 <p><small>Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre</small></p>	<p>Ecouter la radio pour connaître les consignes</p> <p>France Bleue-Orléans FM 100.9  RCF-Saint-Aignan FM 91.2  Radio Arc-en-Ciel FM 96.2  Vibration FM 102  France-Inter FM 99.2.</p>	 <p><small>Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.</small></p>	<p>Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue)  Libérez les lignes pour les secours.</p>	<p>Etre prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.</p>
<b>APRES</b>									
<p>Si vous êtes évacué de la zone, n'y retourner qu'après avoir reçu l'autorisation.</p>									

***ADRESSES ET TELEPHONES UTILES***

***TEXTES DE REFERENCE***

***GLOSSAIRE***

## Où se renseigner ?

### *Intempéries hivernales et tempêtes*

Préfecture – SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection civile)	181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cedex 1	02 38 81 40 02
DDE (Service urbanisme, Service de Gestion des Infrastructures)	Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex 1	02 38 52 46 46
Station Météorologique		Répondeur 08 92 68 02 45
Centre Régional d'Information et de Coordination Routière		08 26 022 022
Bison futé	Ministère de l'Équipement	<a href="http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr">www.bison-fute.equipement.gouv.fr</a>

### *Inondations*

Préfecture – SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection civile)	181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cedex 1	02 38 81 40 02
DDE (Service urbanisme, Subdivision de la Loire)	Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex 1	02 38 52 46 46
DIREN (Direction Régionale de l'Environnement)	5, avenue de Buffon BP 6407 45064 ORLEANS Cedex 2	02 38 49 91 91

### *Transport de Matières Dangereuses et Risque Industriel*

Préfecture – SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection civile)	181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cedex 1	02 38 81 40 02
DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)	6, rue Charles de Coulomb 45077 ORLEANS Cedex	02 38 41 76 00

### *Tous les Risques Majeurs*

MEDD (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable)	20 avenue de Ségur 75302 PARIS	01 42 19 20 21 <a href="http://www.environnement.gouv.fr">www.environnement.gouv.fr</a> <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a>
--	-----------------------------------	--

<b>La mairie dispose du Dossier Communal Synthétique, document sur les risques majeurs plus complet</b>	<b>MAIRIE Saint-Cyr-en-Val</b>	<b>La mairie dispose d'un plan de secours spécialisé pour chaque crise. Toute information à ce sujet est à demander en mairie</b>
---	------------------------------------	---

## Textes de référence

### *Textes multirisques*

- ?? Article 21 de la loi n°87-265 du 22 juillet 1987 modifié concernant l'organisation de la sécurité civile, la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs ;
- ?? Décret n°90-394 du 11 mai 1990 relatif au code national d'alerte ;
- ?? Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;
- Loi n°2003-679 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

### *Textes spécifiques aux « risques naturels »*

- ?? Loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée, relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles ;
- ?? Loi n°91-5 du 3 janvier 1991 modifiée, relative à diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt ;
- ?? Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 modifiée, sur l'eau ;
- ?? Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- ?? Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995, relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

### *Textes spécifiques aux « risques technologiques »*

- ?? Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- ?? Directive C.E.E n°82-501 du 24 juin 1982 modifiée dite « Directive SEVESO » concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles ;
- ?? Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi précitée ;
- ?? Décret n°88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence.

### *Articles du Code de l'Urbanisme*

- ?? Schémas directeurs, article L.122-1 ;
- ?? Plan Local d'Urbanisme ;
- ?? Périmètres de risques, article R.111-3.

## Glossaire

### **ALEA**

Probabilité d'un événement qui peut affecter le système étudié (naturel ou technologique).

### **CRUE**

Hausse du niveau d'eau dans un cours d'eau consécutif à une augmentation du débit.

### **DCS**

Dossier Communal Synthétique. C'est le document qui présente les risques naturels et technologiques encourus par les habitants de la commune. Il a pour objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens. Il est consultable en mairie.

### **DEBIT**

Quantité de fluide qui s'écoule en un temps donné.

### **DICRIM**

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document est réalisé à partir du DCS enrichi des mesures de prévention ou de protection qui auraient été prises par la commune. Il est consultable en mairie, mais doit également être adressé aux principaux acteurs du risque majeur de la commune.

### **INFORMATION PREVENTIVE**

C'est l'ensemble des mesures prises par l'Etat ou à la demande de l'Etat pour informer les populations des risques encourus et des mesures de sauvegarde.

### **INSTALLATIONS CLASSEES**

Ce sont des établissements (usines, dépôts...) dont les activités présentent au regard de la loi, des risques ou des inconvénients pour l'environnement ou le voisinage.

### **POI**

Plan d'Opération Interne. C'est un plan élaboré et mis en œuvre par l'industriel. Ce document fixe les règles de sécurité internes à une installation classée.

### **POS / PLU**

Plan d'Occupation des Sols (devenu Plan Local d'Urbanisme). C'est un document d'urbanisme fixant les règles d'occupation des sols sur la commune. Les POS sont élaborés à l'initiative et sous la responsabilité des maires.

### **PPI**

Plan Particulier d'Intervention. C'est un plan d'urgence définissant l'organisation de l'intervention et des secours, en cas d'accident grave dans une installation classée, dont les conséquences sont susceptibles de déborder l'enceinte de l'usine.

### **PPRNP ou PPR**

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.

### **RISQUE**

C'est le résultat de la conjonction d'un aléa et des enjeux en présence.

# Atlas des risques du DICRIM de Saint-Cyr-en-Val

*1 - Inondation*

*2 – Mouvement de terrain*

*3 – Transport des matières dangereuses (TMD)*

*4 – Industriel*

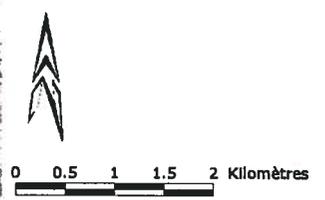
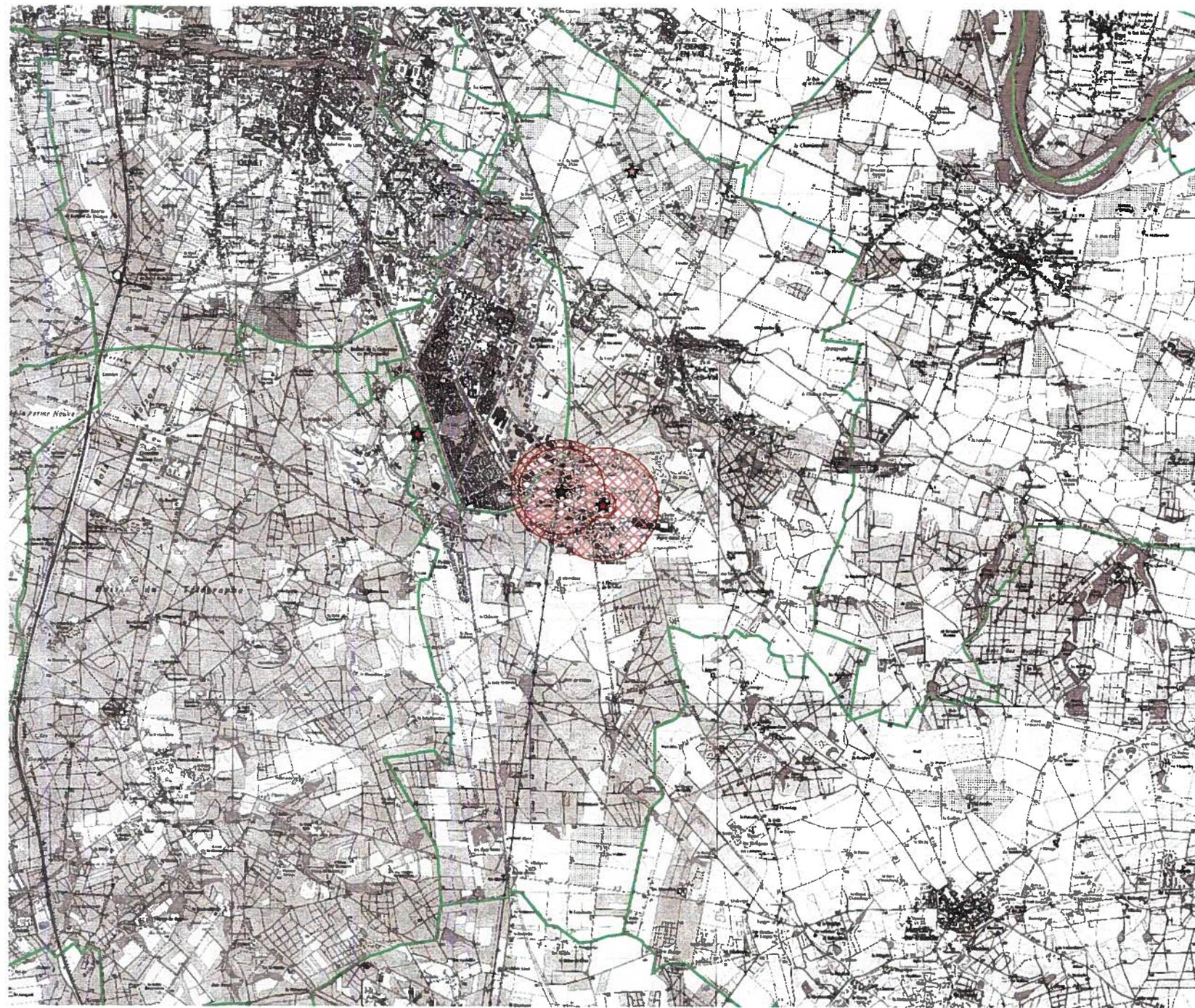
*5 – Synthèse*



# COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL

## PERIMETRE A RISQUE INDUSTRIEL

- ICPE soumise à :
- ★ seveso haut
  - ★ autorisation et seveso bas
  - ☆ dépôt engrais
  - ☆ déclaration
- périmètre défini par l'étude de danger
- ▨ Z1
  - ▨ Z2
- limite de commune

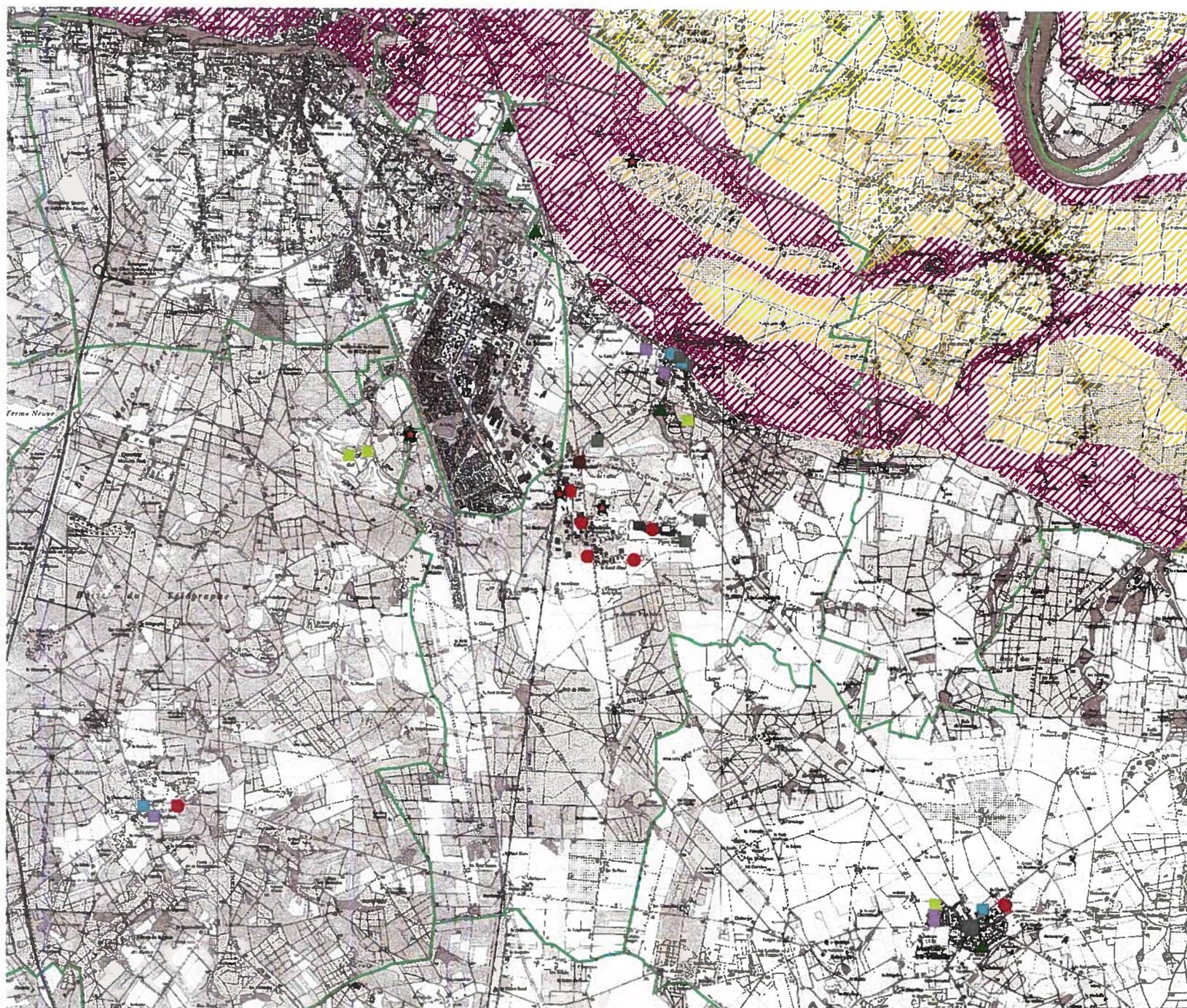


COPIES ET REPRODUCTION INTERDITES -  
mars 2003 IGN® Scan25®



# COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL

## LIMITE DES ZONES INONDABLES ET ZONES D'ALEAS



- ★ ICPE
- enjeu
  - bâtiment public
  - école
  - lieu de culte
  - équipement sportif
  - ▲ eau, électrique, téléphone, gaz
  - gare
  - bâtiment commercial
  - industrie
  - limite de commune
- aléa
  - ▨ faible
  - ▨ moyen
  - ▨ fort

(\*) Sur les secteurs où on ne dispose pas de délimitation de zone inondable, la limite a été obtenue par analyse hydro-géomorphologique sur le terrain.



0 0.5 1 1.5 2 Kilomètres

COPIES ET REPRODUCTION INTERDITES -  
mars 2003 IGN © Scan25 ©



# COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- ✕ zone d'effondrement karstique reconnue (fontis)
- ★ ICPE
- enjeu
  - bâtiment public
  - école
  - lieu de culte
  - équipement sportif
  - ▲ eau, électricité, téléphone, gaz
  - gare
  - bâtiment commercial
  - industrie
- ▭ limite de commune
- ▨ zone de mouvement de terrain



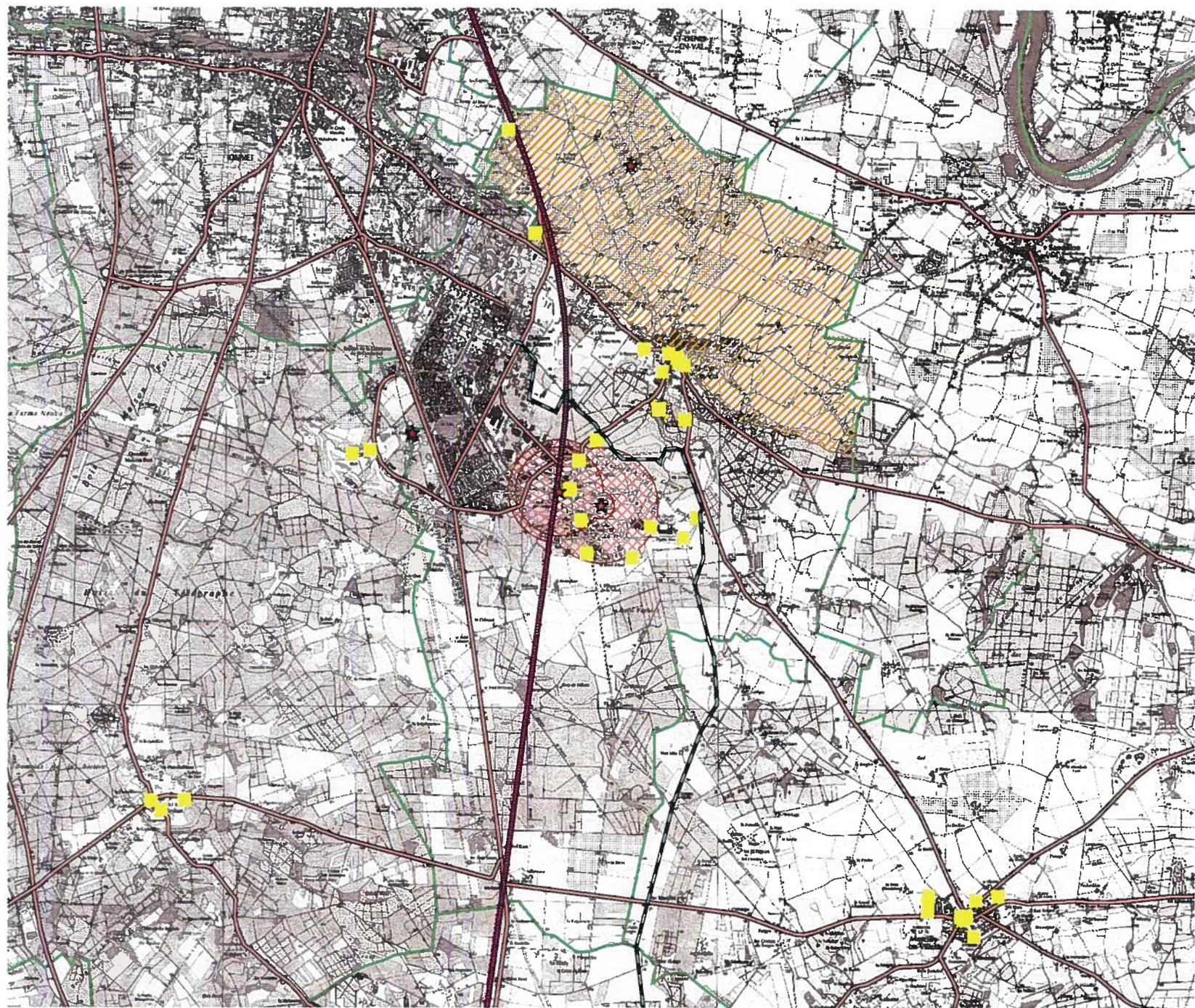
0 0,5 1 1,5 2 Kilomètres

COPIES ET REPRODUCTION INTERDITES -  
mars 2003 IGN © Scan25 ©

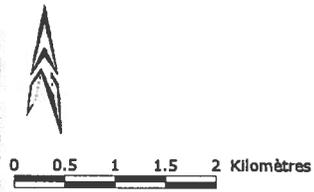


# COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL

## SYNTHESE DES RISQUES MAJEURS



- ★ risque industriel
- ▲ hebergement
- enjeu
- ⚡ "trappil"
- ⚡ canalisations gaz
- ⚡ chemin de fer
- ⚡ axe routier
- ▨ zone à risque
- ▨ zone de mouvement de terrain
- ▨ périmètre défini par l'étude de danger
- ▨ Z1
- ▨ Z2
- limite de commune



COPIES ET REPRODUCTION INTERDITES - mars 2003 IGN© Scan25©



